

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 14

**SEANCE DU JEUDI 17 JANVIER 2013**

L'an deux mille treize, le jeudi treize janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

**Présents** : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Monique MARTY, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Jean-Marc ALLAIN, Pascale ROMERO, José NUNES, Céline ROCACHER, Gabriel VIGUIER, Jacqueline ESCANDE.

**Absente et excusée** : Laurence ROUSSET qui a donné procuration à Geneviève SOCCOL.

Date de la convocation : 09/01/2013  
Date d'affichage : 09/01/2013

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

---

Lecture est donnée du précédent compte-rendu.

**1°) Convention de dématérialisation avec les services de la Sous-Préfecture.**

Monsieur Thierry CAUSSE en charge du dossier expose les contraintes dues à la mise en place de cette convention de dématérialisation.

Après avoir ouï cet exposé, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité de ne pas donner suite à ce projet de convention.

**2°) Contrôles des hydrants- Courrier SIAEP.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du courrier du SIAEP reçu en Mairie le 3 janvier 2013 portant sur la faculté de réaliser le contrôle des hydrants soit par leur service soit par le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier cette mission au SIAEP. Un courrier leur sera transmis dans les prochains jours. Une copie de ce dernier sera envoyée au SDIS.

**3°) Courrier du Club de l'Amitié portant sur des demandes de travaux.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association Club de l'Amitié Fréjeville-Carbes en date du 18 décembre 2012 qui porte sur une demande d'aménagement de la venelle située entre la salle Fabre et le mur de l'église.

Le conseil municipal prend acte de cette requête et va étudier la suite à donner à cette affaire.

**4°) Courrier CCPA- Point de collecte des ordures ménagères.**

La CCPA consent à modifier l'emplacement des containers de la tournée de collecte des ordures ménagères des Brugues.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le transfert des containers à l'emplacement souhaité.

**5°) Avenant au règlement de la Salle Fabre.**

Cette question sera revue ultérieurement.

## **6°) Transfert de compétences CCLPA (délibération 2013/01).**

**Objet : Transfert de la compétence « création, aménagement et gestion des maisons médicales d'intérêt communautaire »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-17,

Considérant la délibération du Conseil de Communauté n°2013/06 du 15 janvier 2013 relative au transfert de la compétence « création, aménagement et gestion des maisons médicales d'intérêt communautaire »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de maison médicale porté par la Commune de Vielmur sur Agout.

La municipalité de Vielmur a réalisé une étude de faisabilité de ce projet avec la SEM 81 qui fait ressortir que certains financeurs ne le subventionneront pas puisqu'il n'est pas porté par une intercommunalité. Pour cela, les loyers qui pourraient être proposés aux professionnels de santé seront bien trop importants pour que le projet puisse être viable.

De ce fait, il est proposé à la CCLPA de porter le projet. Il pourra ainsi bénéficier des financements de l'Etat et du Département et les loyers seront donc plus intéressants.

Pour que la CCLPA puisse être maître d'ouvrage de ce projet, il est nécessaire que les Communes lui transfèrent cette compétence. Il s'agit d'une compétence optionnelle liée à la compétence « Actions sociales et collectives d'intérêt communautaire ».

Pour cela, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver le transfert de la compétence « Création, aménagement et gestion des maisons médicales d'intérêt communautaire » et de définir d'intérêt communautaire la maison médicale située sur la commune de Vielmur sur Agout.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix pour :**

- approuve le transfert de la compétence « Création, aménagement et gestion des maisons médicales d'intérêt communautaire » et définit d'intérêt communautaire la maison médicale située sur la commune de Vielmur sur Agout,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

## **6°) Désignation des délégués aux différentes commissions CCLPA (délibération 2013/02).**

### **OBJET : Désignation des délégués aux différentes commissions CCLPA.**

Monsieur le Maire dit qu'il convient de désigner les nouveaux délégués pour les commissions de la communauté de communes du Laurécois et du Pays d'agout.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **- Décide à 15 voix pour de désigner aux différentes commissions les élus suivants :**

Laurence ROUSSET : **Commission Petite enfance, jeunesse**

Céline ROCACHER : **Commission Gestion de la Mapad**

Jacqueline ESCANDE : **Commission Protection et mise en valeur de l'environnement**

José NUNES : **Commission Travaux bâtiments**

Didier MAHOUX : **Commission Voirie**

Claude ALBA : **Commission Parc et Matériel**

Michel MAUREL : **Commission Economie Aquaval**

Jean-Marc ALLAIN : **Commission Culture, Vie associative, Tourisme**

Christophe MAURIES : **Commission Information, Communication**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **OBJET : DON de Monsieur Christophe DUBOIS à la Commune (délibération 2013/03).**

Monsieur le Maire informe les conseillers d'un don par chèque de Monsieur Christophe DUBOIS à répartir aux trois associations suivantes. Ce chèque sera encaissé en recettes de fonctionnement sur le Budget Principal 2013 au compte 7713 et il sera reversé comme suit :

- Société de Chasse de Frèjeville (compte 6574)
- Comité des Fêtes de Frèjeville (compte 6574)
- Association Sportive et Culturelle de Frèjeville (compte 6574).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter ce don et de le répartir au profit des associations suscitées.

- Le point sur les devis 2013 :
- Devis SIAEP Réhabilitation réseau Issartade : 2743 € TTC Accord à l'unanimité.
- Assainissement : bilan de la réunion de la commission assainissement du 16 janvier 2013 avec Thierry MAUREL, technicien du bureau d'étude Scherz'eau.
- Salle Fabre : M. Jean-Marc ALLAIN signale que les meubles de la cuisine sont en très mauvais état. Des devis seront demandés pour les changer.
- Prochaine réunion du Conseil municipal : le 21 février 2013.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.